

Image not found or type unknown



Pertes de gains professionnels futurs

Par **Jmz**, le **09/01/2019** à **18:45**

Bonjour,

Suite à une erreur de diagnostic ayant entraîné des séquelles, j'ai été licencié pour inaptitude. je ne peux plus exercer mon métier (chauffeur routier)

J'ai entamé une procédure auprès de la crci afin d'obtenir une indemnisation.

Étant depuis au chômage, je me pose des questions concernant les pgpf.

Y aurais-je droit ? Comment seront-elles calculées ?

Cordialement